

Arrêté N° MA-ART-2024-011

**OBJET : Arrêté de stationnement, 1 rue de la Gare, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay (CHESNEL BATIMENT)**

**LE MAIRE DE LES MONTS D'AUNAY**

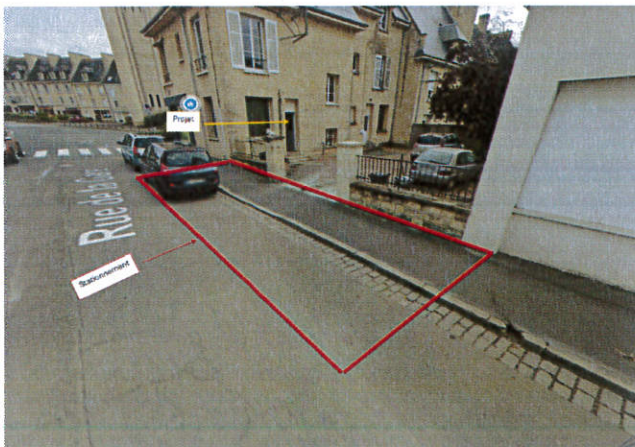
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

**CONSIDERANT** la demande présentée par l'entreprise **CHESNEL BATIMENT** visant à faire réserver des places de stationnement devant le 1 rue de la Gare à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à des travaux dans le cadre du permis de construire n° PC.014.027.23.R0002, du 22 janvier 2024 jusqu'au 22 mars 2024 ;

**ARRÊTE**

- Article 1 -** Pendant toute la durée des travaux, deux places de stationnement sont réservées devant le 1 rue de la Gare à compter du 22 janvier 2024.
- Article 2 -** La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.
- Article 3 -** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.
- Article 4 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 5 -** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise CHESNEL BATIMENT,
  - Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
  - Monsieur le Chef du centre de secours des Monts d'Aunay
  - Monsieur le Responsable de l'Agence Routière
  - Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom :
  - Service technique
  - Service valorisation, collecte et recyclables
  - Le responsable des Services Techniques de Les Monts d'Aunay,
  - La Directrice Générale des Services,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Les Monts d'Aunay,  
Le 18 janvier 2024

Le Maire,  
Mme Christine SALMON

